

N° 2026-026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation 03 avril 2026	Date d'affichage 03 avril 2026	Séance du <b>16 AVRIL 2026</b>	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 23 28
--------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	---

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025**

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29**  
**EN EXERCICE : 29**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures vingt, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur RAOUL Ludovic, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents :**

RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - PASCOAL Mariana – MAES Naïma – RELIFOX Monique – RIVIERE Patrick – BAC Christine – RAOUL Nathalie - PERON Thomas - RICHARD Maxime - STAILI Abdella – CHIAKH Fydia - LABROUSSE Sabrina - GESBERT Gaël - SELBONNE Céline - BELKIYAOU Wassim - DURAND Edgar - MOUSSA Ali - DAHAMNI Abdelkader - BOUBETRA Hicham – RAFIQ Zoubida

**Absent(s) représenté(s) :**

MEY Darivath - pouvoir à MOUSSA Fouzi  
BROCHADO Françoise - pouvoir à RAOUL Ludovic  
PETTES Christelle - pouvoir à PASCOAL Mariana  
SOULI Rachel - pouvoir à MOUSSA Ali  
DIALLO Maye – pouvoir à RIVIERE Patrick

**Absents excusés :**

**Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.**

**Secrétaire de séance :** RIVIERE Patrick en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025****Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

**Vu** les articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

**Vu** l'approbation, dans une délibération présentée préalablement au vote du compte administratif, du compte de gestion 2025 établi par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

**Vu** et entendu le détail des écritures composant le compte administratif 2025 ;

**Considérant** que Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Finances, Ludovic RAOUL, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

**Considérant** que, Monsieur le Maire, Nicolas DAINVILLE, s'est retiré au moment du vote du compte administratif ;

**Après présentation faite par Monsieur Ludovic RAOUL et en avoir délibéré,**

**Article 1 : Approuve** le compte administratif 2025, dont les résultats sont les suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement : exercice 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture de l'exercice 2025
<b>Section d'investissement</b>	4 960 566,35 €	- €	2 785 381,23 €	7 745 947,58 €
<b>Section de fonctionnement</b>	2 556 259,04 €	- €	402 544,01 €	2 153 715,03 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 516 825,39 €</b>	- €	<b>2 382 837,22 €</b>	<b>9 899 662,61 €</b>

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

**FAIT ET DELIBERE A L'UNANIMITE  
DE 23 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 5 ABSTENTIONS, LES JOURS, MOIS ET AN QUE  
DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS.**

**Pour extrait conforme,**

**La Verrière, le 16 avril 2026**



**Nicolas DAINVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
078-217806447-20260416-2026-026-DE  
Date de télétransmission : 23/04/2026  
Date de réception préfecture : 23/04/2026